

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Laurence Fehlmann Rielle, Alberto Velasco, Dominique Hausser, Elisabeth Reusse-Decrey, Alain Etienne et Régis de Battista

Date de dépôt: 9 octobre 2000

Messagerie

Proposition de résolution

soutenant l'installation à Genève du Forum Permanent pour les affaires autochtones

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la récente décision de l'ECOSOC de créer un Forum Permanent pour les affaires autochtones ;
- la tradition humaniste et internationale de Genève ;
- la présence à Genève d'ONG bénéficiant déjà d'une grande expérience des problèmes spécifiques rencontrés par les peuples autochtones ;
- les synergies possibles entre les organisations internationales et les ONG ;
- le soutien de cette démarche par la Confédération ;

invite le Conseil d'Etat

- à soutenir activement l'installation de ce Forum Permanent à Genève ;
- à prendre des dispositions en lien avec la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales pour les aspects logistiques (Maison des peuples autochtones, etc.).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Rôle de Genève pour la question des peuples autochtones

Genève a historiquement joué un rôle actif concernant la problématique des peuples autochtones et accueille aujourd'hui les conférences les plus importantes sur ce thème, à savoir :

- le Groupe de travail sur les populations autochtones de la sous-commission de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme de l'ONU ;
- le Groupe de travail de la Commission des Droits de l'Homme sur le projet de Déclaration des droits des peuples autochtones ;
- la Commission des Droits de l'Homme et la sous-commission de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme qui consacrent un point spécifique aux droits des peuples autochtones ;
- parallèlement, l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle ont chacune mis sur pied des consultations régulières avec les représentants des peuples autochtones.

Il faut aussi mentionner l'Organisation internationale du travail qui est à l'origine des deux seules conventions internationales relatives aux droits des peuples autochtones, les « Conventions 107 et 169 ».

En outre, plusieurs organisations contribuent activement à l'accueil et au soutien des représentants de peuples autochtones durant leur séjour à Genève. Il s'agit de :

- Mandat International, qui offre un soutien logistique et permet notamment l'hébergement des représentants des peuples autochtones au moment des conférences. Il organise également des rencontres, des formations et les aide dans leurs démarches auprès des organisations internationales.
- Le Conseil œcuménique des églises, qui a joué un rôle de pionnier dans le domaine dès la fin des années 60, aide financièrement certains délégués et met à leur disposition des locaux pour leurs rencontres.
- Le doCip (Centre de documentation, de recherche et d'information pour les peuples autochtones) qui appuie les démarches des autochtones à Genève depuis 1978, met à leur disposition un secrétariat technique aux Nations

Unies pendant les conférences et rédige un bulletin d'information pour les organisations autochtones. Le doCip gère aussi un centre de documentation spécialisé sur les peuples autochtones qui constitue la mémoire de leur travail à l'ONU et dont l'essentiel sera mis à la disposition du Forum Permanent ; il organise des stages de formation pour leurs délégués et est largement soutenu par la Confédération.

Le principe de la création d'un Forum Permanent pour les affaires autochtones est issu des travaux du Groupe de travail de la sous-commission de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme et a été récemment accepté par l'ECOSOC (Conseil économique et social) auquel il sera rattaché. Ce Forum Permanent constituera donc un organe important de l'ONU. Il disposera d'un large mandat dans la mesure où les peuples autochtones représentent environ 300 millions de personnes, soit 5 % de la population mondiale, et que les questions les concernant couvrent de nombreux domaines, la plupart relevant d'organisations spécialisées de l'ONU présentes à Genève.

Choix du siège

L'ECOSOC se réunissant une année à Genève et une année à New York, le Forum Permanent s'établira vraisemblablement dans l'une de ces deux villes.

Les arguments en faveur de Genève sont nombreux puisque notre ville dispose de certaines infrastructures d'accueil qu'il conviendra d'améliorer le cas échéant, et que des organisations expérimentées offrent déjà un soutien adapté aux besoins des délégués autochtones. En outre, rappelons-le, Genève a été le lieu où s'est effectué l'essentiel du travail sur la question des peuples autochtones au plan international. La Confédération a été l'un des premiers Etats à soutenir l'adoption du projet de Déclaration des peuples autochtones. Enfin, la Suisse représente un système politique proche de certaines de leurs aspirations : démocratie directe, autonomie locale, etc. Genève bénéficie ainsi du soutien de nombreux délégués de peuples autochtones.

Néanmoins, le choix du siège dépendra du soutien politique des différents Etats pour l'une ou l'autre option et dans ce contexte, il est important que la Suisse et Genève donnent des signes clairs de leur intérêt à voir s'installer ici ce Forum Permanent.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les député-es, de faire bon accueil à cette résolution et de la renvoyer au Conseil d'Etat.